

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

AU

30 JUIN 2018

INDEX

RAPPORT DE L'AUDITEUR	1 - 2
RÉSULTATS	3
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
BILAN	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7 - 11
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - PRODUITS	12
ANNEXE B - CHARGES	12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL, qui comprennent le bilan au 30 juin 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme reçoit des produits d'activités pour financer son fonctionnement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent mon audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'insuffisance des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et de l'actif net pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe *Fondement de l'opinion avec réserve*, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL au 30 juin 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

A handwritten signature in black ink, reading "Michel Lavigne CPA". The signature is written in a cursive style.

MICHEL LAVIGNE, CPA auditeur, CA

Montréal, (Qc)
Le 10 octobre 2018

CLUB AQUATIQUE ÉDOUARD MONTPETIT
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

	<u>FONDS GÉNÉRAL</u>		<u>30 juin 2018</u>	<u>30 juin 2017</u>
	<u>Non affectés</u>	<u>Investis en immobilisations</u>		
PRODUITS (annexe A)	567 515 \$	- \$	567 515 \$	552 247 \$
CHARGES (annexe B)	<u>568 833</u>	<u>2 979</u>	<u>571 812</u>	<u>562 686</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(1 318) \$</u>	<u>(2 979) \$</u>	<u>(4 297) \$</u>	<u>(10 439) \$</u>

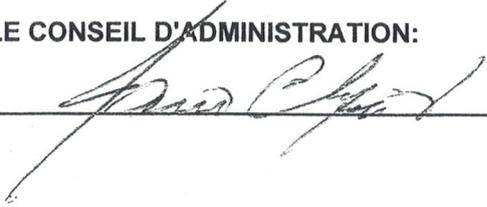
CLUB AQUATIQUE ÉDOUARD MONTPETIT
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

	<u>FONDS GÉNÉRAL</u>		<u>30 juin 2018</u>	<u>30 juin 2017</u>
	<u>Non affectés</u>	<u>Investis en immobilisations</u>		
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(5 558) \$	13 884 \$	8 326 \$	18 765 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 318)	(2 979)	(4 297)	(10 439)
VIREMENT INTERFONDS (note 8)	<u>(1 000)</u>	<u>1 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>(7 876) \$</u></u>	<u><u>11 905 \$</u></u>	<u><u>4 029 \$</u></u>	<u><u>8 326 \$</u></u>

CLUB AQUATIQUE ÉDOUARD MONTPETIT
BILAN
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

	<u>FONDS GÉNÉRAL</u>		<u>30 juin 2018</u>	<u>30 juin 2017</u>
	<u>Non affectés</u>	<u>Investis en immobilisations</u>		
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	17 575 \$	\$	17 575 \$	31 828 \$
Placement temporaire (note 3)	33 548		33 548	26 146
Débiteurs (note 4)	9 969		9 969	1 400
Stocks	14 497		14 497	16 800
Frais payés d'avance	4 318		4 318	7 399
	<u>79 907</u>	<u>-</u>	<u>79 907</u>	<u>83 573</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>-</u>	<u>11 905</u>	<u>11 905</u>	<u>13 884</u>
	<u>79 907 \$</u>	<u>11 905 \$</u>	<u>91 812 \$</u>	<u>97 457 \$</u>
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs (note 6)	13 533 \$	\$	13 533 \$	11 155 \$
Revenus perçus d'avance	24 153		24 153	17 176
Apports reportés (note 7)	50 097		50 097	60 800
	<u>87 783</u>	<u>-</u>	<u>87 783</u>	<u>89 131</u>
ACTIF NET				
Investi en immobilisations		11 905	11 905	13 884
Non affecté	(7 876)		(7 876)	(5 558)
	<u>(7 876)</u>	<u>11 905</u>	<u>4 029</u>	<u>8 326</u>
	<u>79 907 \$</u>	<u>11 905 \$</u>	<u>91 812 \$</u>	<u>97 457 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

 , administrateur

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

	<u>2 0 1 8</u>	<u>2 0 1 7</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(4 297)\$	(10 439)\$
Élément sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	2 979	3 353
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(4 533)	(16 419)
	<u>(5 851)</u>	<u>(23 505)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 000)	(2 389)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(6 851)	(25 894)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>57 974</u>	<u>83 868</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>51 123</u> \$	<u>57 974</u> \$
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	17 575 \$	31 828 \$
Placement temporaire	<u>33 548</u>	<u>26 146</u>
	<u>51 123</u> \$	<u>57 974</u> \$

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2018

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL est un organisme sans but lucratif constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté de l'impôt sur le revenu. Il vise à promouvoir les sports aquatiques principalement chez les jeunes de 3 à 18 ans.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les *apports affectés* sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et comptabilisé aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsque les charges connexes sont engagées.

Inscriptions, contributions des membres et activités

Les revenus d'inscriptions et de compétitions sont comptabilisés sur la période couverte par le service.

Revenus de la vente de vêtements et d'accessoires et revenus de la cantine

Ces revenus sont comptabilisés à la livraison.

Dons reçus en nature

Les dons reçus en nature, évalués à la juste valeur marchande établie par un évaluateur indépendant, sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés au moment où ils sont gagnés.

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de service

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

De plus, la Ville de Montréal permet à l'organisme d'utiliser à titre gratuit trois piscines. Aucun loyer n'est comptabilisé dans les états financiers de l'organisme.

b) Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode et taux suivants :

	<u>MÉTHODE</u>	<u>TAUX</u>
Mobilier et équipements	Dégressif	20%
Équipement informatique	Dégressif	30%

e) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme et les placements affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

f) Instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des placements temporaires.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2018

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire est constitué d'un compte d'épargne à taux variable à la Caisse Populaire.

4. DÉBITEURS

	<u>2 0 1 8</u>	<u>2 0 1 7</u>
Comptes clients	5 039 \$	1 400 \$
Taxes à la consommation à recevoir	<u>4 930</u>	<u>-</u>
	<u>9 969 \$</u>	<u>1 400 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>2 0 1 8</u> Valeur comptable nette	<u>2 0 1 7</u>
Mobilier et équipements	38 845 \$	27 648 \$	11 197 \$	12 872 \$
Équipement informatique	<u>4 828</u>	<u>4 120</u>	<u>708</u>	<u>1 012</u>
	<u>43 673 \$</u>	<u>31 768 \$</u>	<u>11 905 \$</u>	<u>13 884 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	<u>2 0 1 8</u>	<u>2 0 1 7</u>
Comptes fournisseurs	2 636 \$	466 \$
Salaires à payer	8 064	7 910
Charges sociales à payer	<u>2 833</u>	<u>2 779</u>
	<u>13 533 \$</u>	<u>11 155 \$</u>

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2018

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent une subvention reçue au cours de l'exercice considérée et destinée à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice courant et d'une partie de l'exercice subséquent soit, plus précisément, le premier semestre. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2 0 1 8</u>	<u>2 0 1 7</u>
Solde au début de l'exercice	60 800 \$	55 800 \$
Moins: Montants constatés à titre de produit de l'exercice Subvention	(60 800)	(55 800)
Plus: Montants reçus durant l'exercice en cours affectés à l'exercice subséquent Subvention	<u>50 097</u>	<u>60 800</u>
	<u>50 097 \$</u>	<u>60 800 \$</u>

8. VIREMENT INTERFONDS

Les virements interfonds servent à financer les acquisitions d'immobilisations. Un montant de 1 000 \$ (2 389 \$ en 2017) a été transféré du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations afin de financer les sorties de fonds relatives aux acquisitions de mobilier et de matériel aquatique.

9. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	<u>2 0 1 8</u>	<u>2 0 1 7</u>
Comptes clients	(8 569)\$	(590)\$
Stocks	2 303	(2 561)
Frais payés d'avance	3 081	517
Créditeurs	2 378	(5 840)
Revenus perçus d'avance	6 977	(12 945)
Apports reportés	<u>(10 703)</u>	<u>5 000</u>
	<u>(4 533)\$</u>	<u>(16 419)\$</u>

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2018

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements temporaires à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'Organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans un compte d'épargne bancaire.

CLUB AQUATIQUE ÉDOUARD MONTPETIT
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

	<u>FONDS GÉNÉRAL</u>		<u>30 juin 2018</u>	<u>30 juin 2017</u>
	<u>Non affectés</u>	<u>Investis en immobilisations</u>		
ANNEXE A - PRODUITS				
Subventions et contributions	119 659 \$	\$	119 659 \$	111 599 \$
Revenus d'inscriptions au club (entraînement)	61 086		61 086	49 570
Revenus d'inscriptions aux cours	253 643		253 643	231 007
Revenus du secteur compétitifs (compétitions, incluant les levées de fonds)	126 316		126 316	155 248
Revenus de la vente de vêtements	3 808		3 808	2 456
Revenus de la cantine	2 533		2 533	1 921
Intérêts et ristournes	470		470	446
	<u>567 515 \$</u>	<u>-</u>	<u>567 515 \$</u>	<u>552 247 \$</u>

ANNEXE B - CHARGES

Salaires et avantages sociaux	417 144 \$	\$	417 144 \$	393 945 \$
Frais de compétition	90 896		90 896	105 797
Frais d'affiliations et inscriptions	13 611		13 611	14 425
Achats de matériel	3 380		3 380	759
Achats de vêtements	6 016		6 016	6 209
Achats pour la cantine	1 151		1 151	1 376
Assurances	6 370		6 370	6 149
Frais de bureau	2 723		2 723	1 380
Frais de formation et de perfectionnement	270		270	3 442
Activités sociales	458		458	1 369
Honoraires professionnels	3 888		3 888	3 673
Télécommunications	4 066		4 066	4 060
Frais de paie	2 636		2 636	2 427
Frais de gestion des inscriptions	15 280		15 280	13 537
Frais bancaires	944		944	785
Amortissement		2 979	2 979	3 353
	<u>568 833 \$</u>	<u>2 979 \$</u>	<u>571 812 \$</u>	<u>562 686 \$</u>